

Cahier des charges du groupe de travail « Journée de la logopédie 2027 » (ci-après JdL 27) sur le thème « Numérisation et logopédie » - 23/12/2025

Choix du thème

Les trois associations professionnelles (DLV, ARLD et ALOSI) ont participé au choix du thème. Le thème qui a obtenu le plus grand nombre de voix a été retenu.

Objectifs de la « Journée de la logopédie du 6 mars 2027 »

- Présentation de la logopédie à l'échelle nationale, synergies entre les trois associations professionnelles
- Relations publiques : la logopédie en tant que profession et les possibilités de la numérisation dans la logopédie, ainsi que rendre visible la FSLO en tant que nouvelle association.
- Projets pour les patient.e.s, et/ou les logopédistes et/ou la population
- Permettre et initier des actions cantonales ou régionales
- En fonction du projet, développer et mettre à disposition un « outil/matériel » que les logopédistes peuvent utiliser pour des activités dans le cadre de la Journée de la logopédie.

1. Composition et élection

Le groupe de travail « Journée de la logopédie 27 - JdL27 » se compose de 5 à 6 membres issus des trois associations professionnelles régionales ; le nombre de membres par association devant être équilibré : 2 membres de la DLV, 2 de l'ARLD et 1 à 2 de l'ALOSI.

Les membres du groupe de travail sont élus par les comités des associations respectives.

Les membres du groupe de travail doivent, dans la mesure du possible, représenter différents domaines de travail (enfants-adultes) et posséder des connaissances sur le sujet.

La présidence du groupe de travail JdL27 est assurée par un membre de la FSLO ou est réglée par le groupe de travail lui-même.

Si nécessaire, la présidente ou la secrétaire de la FSLO participe aux réunions du groupe de travail TdL27 (sans droit de vote).

Après consultation, certaines tâches peuvent également être déléguées au secrétariat de la FSLO ou aux Secrétariats de l'ARLD ou de la DLV.

2. Tâches

2.1. Tâches

- Collecte d'informations sur le thème « Numérisation et logopédie » et définition, délimitation du sujet
- Développer des idées d'activités et de supports
- Développer des possibilités de mise en œuvre pour la Journée de la logopédie 2027 dans les trois régions linguistiques.

- Planification du projet, y compris calendrier et budget
- Préparation d'une proposition détaillée en vue de l'assemblée générale annuelle de la FSLO en 2026. (La date de l'assemblée générale annuelle de la FSLO n'était pas encore fixée au moment de l'approbation de la description du projet.)
- Mise en œuvre/mise à disposition des moyens choisis en collaboration avec les Secrétariats de l'ARLD, de la DLV et d'ALOSI
- Collaboration avec la rédaction de DLV concernant le numéro « DLV-aktuell » consacré à la journée de la logopédie.
- Collaboration si nécessaire avec l'ARLD dans le cadre du « Webzine Langage et pratiques »
- Évaluation du travail après la Journée de la logopédie 2027 en collaboration avec la FSLO

2.2. Conditions requises pour les membres du groupe de travail

- Plaisir à élaborer des idées pour la Journée de la logopédie
- Dans la mesure du possible, des connaissances sur le thème de la « numérisation » et/ou « numérisation et logopédie ».
- Parler allemand ou français
Compréhension (orale et écrite) de l'allemand et du français
- Disponibilité pour participer aux séances (environ 4 à 8 séances de maximum 3 heures) et effectuer le travail de préparation et de suivi des séances (environ 30 heures par personne) et pour le/la responsable du projet environ 50 heures.

3. Convocation/Décisions

Le groupe de travail JdL se réunit aussi souvent que nécessaire (environ 4 à 8 réunions de 3 heures maximum) entre janvier 2026 et le 6 mars 2027. Au moins 3 réunions devraient se dérouler en présentiel. Le lieu de réunion sera défini en fonction des provenances des participant.e.s et choisi de manière à ce que tous et toutes les membres aient un trajet similaire. Pour les autres réunions, il convient de choisir d'autres formes de réunion, telles que les réunions en visio.

Le groupe de travail s'organise lui-même et désigne son/sa responsable.

Le groupe de travail peut prendre des décisions lorsque trois membres au moins sont présents. Les décisions sont prises à la majorité simple. Pour les décisions importantes/les décisions consignées dans le procès-verbal, les membres du groupe de travail absents sont invités à donner leur avis par écrit. Le/la responsable a la voix décisionnelle en cas d'égalité.

Si le groupe de travail souhaite faire appel à des experts/conseillers externes, la demande doit être validée par la FSLO et un budget extraordinaire doit être prévu à cet effet.

La responsabilité globale et la compétence pour les décisions finales incombent à la FSLO.

4. Échange d'informations

Les réunions du groupe de travail JdL27 font l'objet d'un procès-verbal. Celui-ci est transmis aux membres de la FSLO.

La présidente de la FSLO peut à tout moment s'informer de l'état d'avancement des travaux auprès de la responsable du groupe de travail.

5. Indemnisation

Le travail au sein du groupe de travail JdL27 est en principe bénévole. Le remboursement des frais et les jetons de présence pour les activités des membres du groupe de travail sont réglés par le règlement actuel de la FSLO en matière de frais, qui est en cours de révision et doit encore être approuvé.

Actuellement, les indemnités sont les suivantes : 60 francs par heure de travail effectuée plus les frais de déplacement (2e classe, tarif avec l'abonnement demi-tarif) mais sans le temps du déplacement, ainsi que les frais engagés sur présentation des justificatifs.

6. Approbation et entrée en vigueur

Le présent cahier des charges a été approuvé par le comité de la FSLO

7. Budget

En 2019, la Journée de la logopédie, organisée par la C/APSL et mise en œuvre dans toute la Suisse, a nécessité un montant total de 44 000 CHF. On peut partir du principe que les coûts pour la Journée de la logopédie 2027 seront similaires. Un budget de 20 000 CHF a déjà été prévu pour l'année 2026.

Le budget total sera réparti sur les années 2026 et 2027.

Estimation approximative des coûts

60 CHF par heure de travail effectuée et frais de déplacement (2e classe, abonnement demi-tarif) sans le temps de déplacement, ainsi que les frais sur présentation des justificatifs.

Frais de personnel :

Réunions : 8 réunions de 3 heures pour 6 membres	= 8 640 CHF
Heures supplémentaires : 30 h par membre (5 membres)	= 9 000 francs
Heures supplémentaires effectuées	
Du de la responsable du projet : 50 h (1 membre)	= 3 000 CHF
 Frais de déplacement : 3 réunions à environ 78 francs par membre (coût d'une carte journalière demi-tarif)	= 1 404 francs
Frais de location (salle de réunion) : 100 francs par séance (pour 3 réunions physiques)	= 300 francs
Coûts des repas et des boissons : 3 réunions à environ 30 francs par membre	= 540 CHF
Total des frais de personnel :	= 22 884 francs
Total des coûts matériels : 44 000 francs - 23 484 francs	= 21 116 francs

Monica Piga-Abate